

*PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE*

*REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE*

-----

-----

*Union-Discipline-Travail*

**CEREMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 2019 DU  
SÉNAT**

**ALLOCUTION DE S.E.M. ALASSANE OUATTARA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

**Yamoussoukro, le Jeudi 11 avril 2019**

Monsieur le Vice-Président de la République ;

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Monsieur le Président du Sénat et Madame;

Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense ;

Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Messieurs les Gouverneurs du District d'Abidjan et de Yamoussoukro ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations du Système des Nations Unies et des Partenaires au Développement;

Mesdames et Messieurs les Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs les Elus ;

Mesdames et Messieurs les membres du Corps préfectoral;

Majestés, Honorables Chefs Traditionnels et Religieux;

Mesdames et Messieurs les Journalistes ;

Honorables Invités;

Mesdames et Messieurs ;

Il y a un an, presque jour pour jour que nous nous retrouvons ici, à Yamoussoukro, dans cette prestigieuse Fondation Félix HOUPHOUET-BOIGNY pour la Recherche de la Paix, pour la mise en place du Sénat.

A cette l'occasion, j'avais marqué la grande satisfaction que j'éprouvais d'honorer un engagement que j'avais pris à l'égard de nos compatriotes, à savoir, doter notre pays d'un second niveau de contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement.

C'est donc avec un réel plaisir que je prends part à cette cérémonie solennelle d'ouverture de la Session 2019 de votre Institution, qui marquera la mise en place complète du Sénat Ivoirien, avec ses 99 membres.

Je voudrais saluer toutes les personnalités ici présentes, qui sont les témoins privilégiés d'une véritable mutation institutionnelle.

La mise en place du Sénat, avec l'ensemble de ses 99 membres tel que prévu par la Constitution de la IIIème République, vise à renforcer le contrôle législatif de l'action gouvernementale, en vue d'en accroître l'efficacité, à œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité dans notre pays.

Honorables Invités,

Mesdames, Messieurs,

La Constitution de la IIIème République vise, en effet, à garantir à chaque Ivoirien et à chaque Ivoirienne, le respect de ses libertés et de ses droits, quels que soient son rang social, ses origines, son ethnie ou sa religion. Elle permet de poursuivre l'œuvre de paix et de développement du Père de la Nation, le Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY. L'installation du Sénat, la Chambre haute du Parlement, présentée ailleurs comme la Chambre des Sages, contribue à atteindre cet objectif.

En effet, le Sénat, en relation avec l'Assemblée Nationale, a pour mission principale d'assurer une plus grande rigueur dans le travail parlementaire de contrôle de l'action du Gouvernement. Il sert également de levier dans le développement de proximité de notre pays, dès lors qu'elle constitue la représentation des Collectivités Locales.

De plus, la composition de votre Institution repose, conformément à la Constitution de la IIIème République, sur des personnalités d'expérience, de divers horizons professionnels ou politiques, reconnues pour leur expertise et leur compétence avérées dans divers domaines d'activités et de connaissances.

De ce fait, le Sénat est un cadre idéal d'échanges et de réflexions de haut niveau en vue de contribuer à la consolidation et à l'enracinement de notre jeune démocratie.

Je tiens à saluer et à féliciter les 33 personnalités, qui viennent de faire leur entrée au Sénat, suite à leur nomination le mercredi 3 avril dernier. Bien évidemment, je présente mes félicitations aux 66 Sénateurs élus en mars 2018.

J'ai tenu à être conforme aux engagements pris par le Gouvernement, en matière de politique du Genre, en nommant 11 Femmes sur les 33 nouveaux Sénateurs qui complètent le nombre des Sénateurs.

Avec ces nominations représentant le tiers des Sénateurs, votre Institution peut fonctionner régulièrement, en accomplissant les missions qui lui sont dévolues.

Honorables Sénateurs,

La Côte d'Ivoire attend de votre Institution qu'elle apporte au Parlement, les moyens de tirer profit de la richesse de la démocratie participative et de proximité.

Vous écrivez donc une nouvelle page de l'histoire institutionnelle de notre pays. Je suis convaincu que, par votre ardeur au travail et votre esprit d'ingéniosité, vous saurez asseoir progressivement cette nouvelle Institution.

Je vous exhorte à enrichir le débat parlementaire en y apportant notamment le point de vue des Collectivités territoriales que vous représentez ainsi que vos compétences plurielles.

Par ailleurs, nous appelons de tous nos vœux une riche et étroite collaboration entre l'Assemblée Nationale et le Sénat.

D'ores et déjà, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, de la confiance que nous plaçons en vous ainsi que du soutien du Gouvernement.

L'installation, ici, à Yamoussoukro, du Sénat est la traduction de notre engagement à rendre effectif le transfert de la capitale.

Pour terminer, je voudrais saisir l'occasion de cette cérémonie officielle d'ouverture de la Session du Sénat pour appeler nos concitoyens à apporter leur soutien à cette nouvelle Institution afin de l'aider à atteindre ses objectifs, pour le renforcement de la démocratie et le développement de notre beau pays.

Bons travaux à toutes et à tous.

Vive le Sénat,

Vive la République.

Je vous remercie.

---